



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC)

DERIVEURS - 2021-2024

Mise à jour juin 2022

Coupe Internationale de l'Atlantique et de la Méditerranée (CIMA) 420

Du 23 au 28 avril 2023

Plouguerneau- Baie du Korejou
Club Nautique de Plouguerneau

Grade 4

Nouveau site UNIQUA : <https://www.420-uniquea.fr/documents/reglement-sportif/>

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile et le règlement sportif UNIQUA*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est *sous le barnum espace coureurs côté Nord Est de la Maison de la Mer* ; ils seront également mis en ligne à l'adresse : cn-plouguerneau.com. *Pour le jury les infos seront uniquement en ligne sur le site du club <https://www.cn-plouguerneau.com> page CIMA , onglet JURY.*
- 3.2 Le PC course est situé : *sous le barnum espace coureurs côté Nord Est de la maison de la mer* ; téléphone : 02 98 04 50 46 ; email : cnplouguerneau@wanadoo.f.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé *devant la maison de la mer côté Nord*.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de *60 minutes* après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5.3 [DP] L'envoi du pavillon D (Danger) avec un signal sonore signifie : « Les bateaux ne sont pas autorisés à quitter *le parking à bateaux*. »

Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de *60 minutes* après l'affalé du pavillon D avec un signal sonore.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses et nombre de courses :

<i>Lundi 24 avril 2023</i>	<i>Course d'entraînement (*)</i>
<i>Mardi 25 avril 2023</i>	<i>3 Courses</i>
<i>Mercredi 26 avril 2023</i>	<i>3 Courses</i>
<i>Jeudi 27 avril 2023</i>	<i>3 Courses</i>
<i>Vendredi 28 avril 2023</i>	<i>3 Courses</i>

(*) La course d'entraînement sera ouverte aux seuls bateaux ayant achevé leur processus d'inscription. L'émargement « mise à l'eau / retour terre » est obligatoire.

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est :

<i>Lundi 24 avril 2023</i>	<i>15h00</i>
<i>Mardi 25 avril 2023</i>	<i>11h00</i>
<i>Mercredi 26 avril 2023</i>	<i>11h00</i>
<i>Jeudi 27 avril 2023</i>	<i>11h00</i>
<i>Vendredi 28 avril 2023</i>	<i>10h00</i>

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *16h00*.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. FORMAT DE COURSES ET PAVILLONS DE CLASSE

Le format des courses est régi par le Règlement Sportif 2022/2023 du 29mars 2023 de l'UNIQUEA <https://www.420-uniquea.fr/wp-content/uploads/2023/04/RS-2022-2023-29-mars-2023.pdf>

Si les courses sont disputées en un groupe : Pavillon de la classe internationale des 420

7.1 ***Si courses disputées en deux groupes :
Des flames seront distribuées à tous les équipages***



7.2

7.2.1 Groupe sans flamme ou groupe OR : pavillon identique à 7.1

7.2.2 Groupe avec flamme ou groupe ARGENT

Pavillon à fond blanc avec « 420 » en bleu



8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

- Parcours 1 : Flamme numérique N°1



- Parcours 2: Flamme numérique N°2



- Parcours 3 Flamme numérique N°3



10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Changement	Arrivée
<i>Bateau Comité et Bateau Viseur</i>	<i>N°1, N°2 et N°5 Bouées gonflable tétraédrique blanche 3S, 3P, 4S, 4P Bouées gonflables coniques jaunes</i>	<i>Bouée tétraédrique gonflable orange</i>	<i>Bateau arrivée et Bouée gonflable blanche arborant un pavillon bleu</i>

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées lors du briefing.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre *le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât du bateau viseur arborant un pavillon orange à l'extrémité bâbord*.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard *4 minutes* après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu à l'extrémité tribord sur le bateau comité arrivée et le côté parcours de la marque d'arrivée à l'extrémité bâbord.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 15.2.3 la RCV P5 .1 s'applique
- 15.2.4 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
420	40 minutes	60 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé : *hall d'accueil de la maison de la mer*.
- 17.3 Des avis seront notés en ligne pour tout ce qui dépend du jury (temps limites, convocations, décisions etc) *dans le site du club <https://www.cn-plouguerneau.com> page CIMA, onglet JURY (documents et décisions jury)*. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé : *salle de théorie côté Sud de la maison de la mer*.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera en ligne notée sur le site du club page jury . *<https://www.cn-plouguerneau.com> ,page CIMA onglet jury (documents et décisions jury)*.

18. CLASSEMENT

- 18.1 *Quatre* courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de *cinq courses* ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand *cinq courses ou plus* ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 *La règle 40.1* s'applique à tout moment dès qu'un bateau est sur l'eau. (Réf : dernier alinéa dela RCV 40.2)
- 19.2 *[DP] [NP]* Une vérification par émergement sur les listes des coureurs (sortie sur l'eau et retour à terre) sera mise en place sur les tables situées sous le barnum espace coureurs côté Nord Est.
- 19.3 Un émergement par un équipier du bateau est obligatoire au départ sur l'eau et l'arrivée à terre. Le coureur devra annoncer son numéro de voile à la personne en

charge de l'émargement. Il signera en sa présence le document.

- 19.4 Tout bateau n'ayant pas émargé sera classé **DSQ** sans instruction pour :
- La première course du jour pour un manquement à l'émargement « sortie sur l'eau » ; L'émargement « sortie sur l'eau » débutera à l'heure du briefing du jour.
 - La dernière course du jour concernée pour un manquement à l'émargement « retour à terre »
 - Ceci modifie la RCV 63.1

- 19.5 Il appartient à chaque équipage de s'assurer qu'il a correctement émargé.
L'organisation se réserve le droit de demander aux coureurs le remboursement des frais liés à toute recherche rendue obligatoire par leur manquement à IC 19.3.

- 19.6 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

- 19.7 **Rappel** : l'envoi du pavillon « V »  sur le bateau du comité et sur d'autres bateaux du dispositif de surveillance signifie :

« Tous les bateaux officiels et accompagnateurs sont appelés à une veille attentive sur le canal de communication du comité de course, à prêter une attention particulière à tout équipage en situation de difficulté, et à rapporter dès que possible leurs observations au Comité de Course ». Ceci modifie la RCV 37.

- 19.8 Le canal de communication du comité de course sera le **canal VHF 72**.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés : *par une flamme jaune*.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés *par une flamme rose*.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritiques peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou bateaux accompagnateurs.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le *parc à bateaux*.

26. PRIX

Des prix seront distribués :

3 premiers équipages au classement général

3 premiers équipages féminins, sans distinction d'âge,

Premier équipage masculin/mixte U17,

Premier équipage féminin U17,

Premier équipage étranger,

Premier du groupe argent, si des courses en flottes ont lieu.

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : *Jean-Claude LE FLOCH*

Comité de course adjoint: *Didier COZIC*

Comité de course adjoint : *Denis PRIGENT*

Président-e du comité technique : *Hervé CHASTEL*

Jaugeur stagiaire : *Matthieu HENRY*

Président-e du jury : *Laurent REMY*

Juge : *Bruno LE MAITRE*

Juge Stagiaire : *Noël MASSERON*

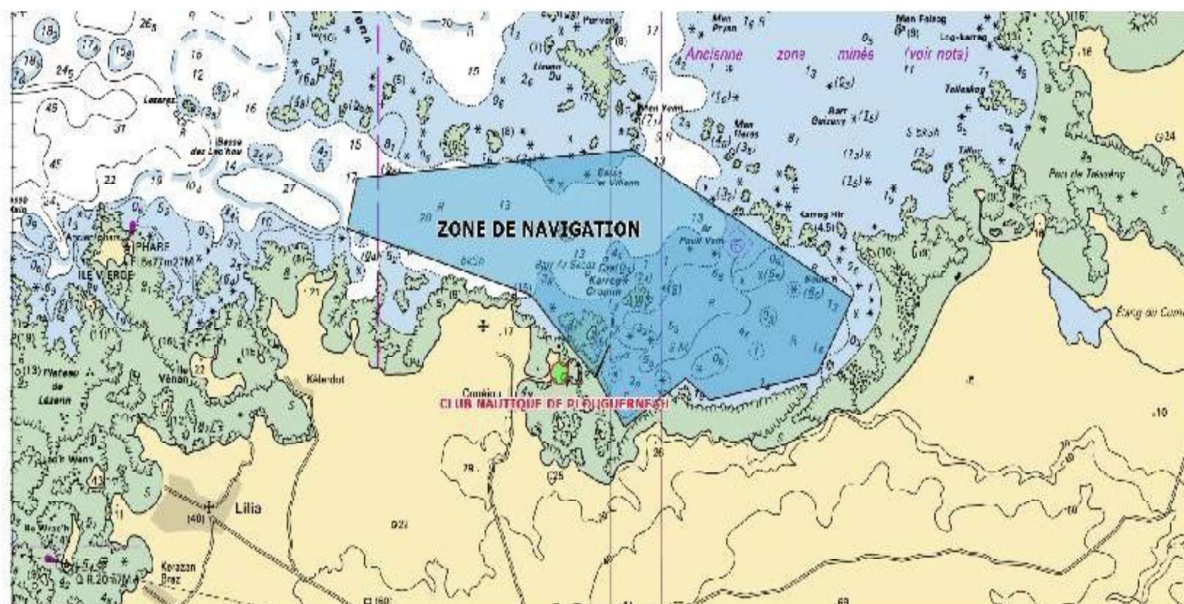
Résultats opérateur : *Maryse HILLION*

HORAIRES MAREES

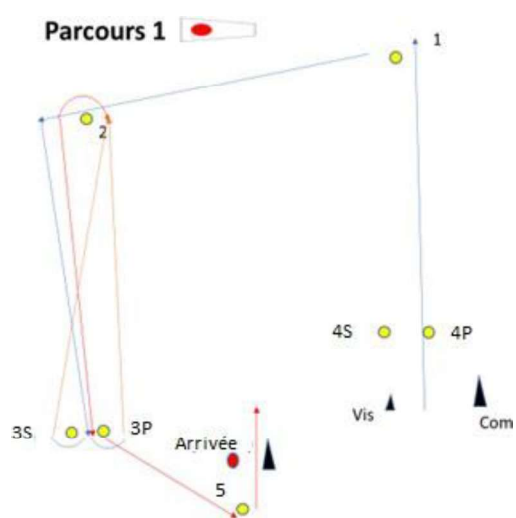
Date	Heure	Hauteur	Coeff.
	01h54	1,28m	
<u>Dim.</u>	07h49	6,77m	86
23	14h09	1,54m	
	20h00	6,65m	80
	02h31	1,65m	
<u>Lun.</u>	08h23	6,37m	74
24	14h44	1,95m	
	20h34	6,28m	67
	03h10	2,07m	
<u>Mar.</u>	09h00	5,92m	60
25	15h21	2,40m	
	21h11	5,86m	53
	03h52	2,51m	
<u>Mer.</u>	09h42	5,46m	46
26	16h04	2,83m	
	21h57	5,44m	40
	04h43	2,90m	
<u>Jeu.</u>	10h39	5,07m	34
27	17h00	3,18m	
	23h06	5,10m	29
	05h52	3,14m	
<u>Ven.</u>	12h04	4,86m	27
28	18h20	3,34m	

ANNEXE ZONES DE COURSE

Zone de navigation régates

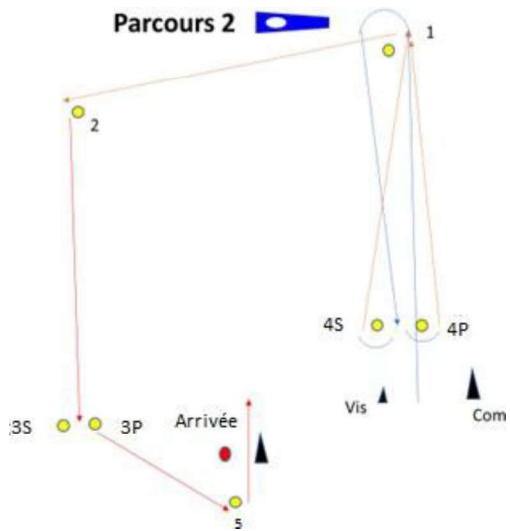


ANNEXE PARCOURS



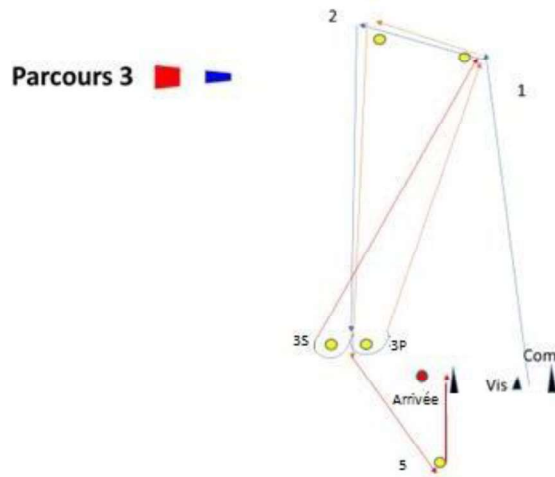
Départ 1 – 2 – Porte 3S/3P – 2 – 3P – 5 – Arrivée

Toutes les marques sont à laisser à Bâbord sauf passage porte 3S / 3P



Départ – 1 – Porte 4S/4P – 1 – 2 – 3P – 5 – Arrivée

Toutes les marques sont à laisser à Bâbord sauf passage porte 4S / 4P



Départ – 1 – 2 – Porte 3S/3P – 1 – 2 – 3P – 5 – Arrivée

Toutes les marques sont à laisser à Bâbord sauf passage porte 3S / 3P